Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260928-640926_CALE_SUB-DE

Feuillet n°

Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'appel est effectué par Monsieur le Maire,

L'an deux mille vingt-six, le lundi 28 septembre à 17h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence du Maire David QUANTIN.

Etaient présents, David QUANTIN, Olivier LE GALL, Marie-Paule STÉPHAN, Cédric CAÏN, Thiphaine DAVID, Christophe MONTFORT, Gwenaëlle LOUËT, Rachel GRÜNWEISER, Marina MITH, Jean-Patrice BERNARD, MINIOU Marie-Noëlle, Lydia ROLLAND, Tiphanny PETTON
Absents excusés : Jean GOUZIEN, Joël RICHARD,
Ont donné procuration : Jean GOUZIEN à Cédric CAÏN, Joël RICHARD à Lydia ROLLAND,
Secrétaire de séance : Rachel GRÜNWEISER
Date de convocation : 23 septembre 2026
Date d'affichage : 5 octobre 2026

Nombre de conseillers en exercice :	15
Conseillers présents :	13
Conseillers votants :	15

N° 64-2026 – DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA CALE SNSM DE LAMPAUL

Rapporteur : M. David QUANTIN

La pérennisation de la capacité de sauvetage de Ouessant, centrée sur la cale SNSM de Lampaul nécessite des travaux de réfection. Ce projet, essentiel pour la sécurité maritime et la continuité territoriale de l'île, est guidé par le remplacement du canot tous temps (CTT) « Île d'Ouessant » (mis en service en 1995) par une Vedette Tous Temps de Sauvetage Hauturier de type 2 (VSH2), prévue pour 2027.

Les travaux, répartis entre la Commune et la SNSM, incluent :

- la réfection de la cale de lancement sous maîtrise d'ouvrage communale ;
- l'adaptation de l'abri et des installations techniques (chariot de mise à l'eau, treuil, rail) sous maîtrise d'ouvrage SNSM ;
- la mutualisation d'une maîtrise d'œuvre d'ensemble via un groupement de commandes avec la SNSM, conformément à l'article L. 2113-6 du Code de la commande publique, afin d'optimiser la coordination technique et financière.

L'estimation globale de l'opération s'élève à 550 000 € HT, avec un calendrier prévoyant le lancement du marché public fin 2026 et la livraison du nouveau canot fin 2027.

Coût estimatif de l'opération
Pour être recevable, un dossier doit faire apparaître des montants identiques sur les devis ou l'APD, la délibération et le plan de financement

Nature des dépenses (les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire)	Nom du prestataire	Montant (HT)
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage		
Frais généraux	Sembreizh	75 000,00 €
Études		
Acquisition d'équipement et matériel		
Travaux et acquisitions		
Réparations et comblements		78 667,67 €
Joints de maçonnerie		57 000,00 €
Injection des corps d'ouvrages		115 183,33 €
Reprise dalle de crête		114 607,14 €
Frais annexes		
Aléas sur travaux		109 541,86 €
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)		550 000,00 €

Ressources prévisionnelles de l'opération

Financements	à préciser le cas échéant	sollicité ou acquis	Montant (HT)	Taux
autre mesure Fonds Vert	Trait de côte	sollicité	100 000,00 €	18,18%
Fonds FPRNM Barnier				
Fonds européens				0,00%
DETR			150 000,00 €	27,27%
DSIL				0,00%
FNADT				0,00%
Fonds mobilités actives				0,00%
Pacte local des solidarités				0,00%
Autres aide État				0,00%
Conseil régional			60 000,00 €	10,91%
Conseil départemental				0,00%
EPCI				0,00%
Autre collectivité				0,00%
à préciser				0,00%
Sous-total aides publiques	Taux de financement public		310 000,00 €	56,36%
Opérations standardisées CEE				
Autres aides non publiques à préciser				
Sous-total autres aides non publiques			0,00 €	0,00%
Part de la collectivité	Fonds propres		240 000,00 €	
	Emprunt			
	Crédit bail ou autres			
	Recettes générées par le projet ou moindres dépenses de fonctionnement			
Participation du porteur de projet (autofinancement)			240 000,00 €	43,64%
TOTAL RESSOURCES PRÉVISIONNELLES (HT)			550 000,00 €	100,00%

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)

Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260928-640926_CALE_SUB-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Après en avoir délibéré, à la majorité (3 abstentions de Mme Lydia ROLLAND, Mme Marie-Noëlle MINIOU, M. Joël RICHARD), le conseil municipal décide :

- **d'autoriser M. le Maire à solliciter des demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels (État, Région, Département, ou tout autre organisme financeur) pour financer les travaux de réfection de la cale SNSM de Lampaul, dans le cadre du projet de pérennisation de la capacité de sauvetage, pour un montant prévisionnel de 550 000 € HT.**
-

contre	abstention	pour	Votants
0	3	12	15

La secrétaire de séance,
Conseillère municipale,
Rachel GRÜNWEISER,

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
David QUANTIN,

MAIRIE D'OUESSANT (29242 Finistère)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)